



ATELIER RAYTH - Formation professionnelle d'art-thérapie

Spécialisé dans le mandala créatif

160, rue des Lilas – 16700 LA FAYE

Site web : atelier-art-therapie.com

E-mail : atelier@rayth.fr

Tél : 06 25 79 40 69 / 09 84 48 49 17

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-4 L. 6353-5 L. 6353- du Code du travail)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Mustapha RAITH, immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE) sous le numéro 537 427 874, disposant en sa qualité d'organisme de formation d'une déclaration d'activité
..... numéro en cours d'attribution enregistré auprès du

Préfet de région de la Charente,

Dont le siège social et l'atelier est sis : 160 rue des Lilas – Les Loges – 16700 LA FAYE

Prise en la personne de Mustapha RAITH, en qualité de dirigeant,

Ci-après désignée « ATELIER RAYTH » **d'une part,**

et François TARLINEAU.....

Demeurant 33 route de la Paroisse 61325 MARGINOT.....

Téléphone (06) 00 00 00 00.....

..... nom de l'organisme de financement.....

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de
sous le numéro

Dont le siège social est sis

Prise en la personne deen qualité de

S'engage à assurer la présence de :

Fonction ou situation actuelle :

aux dates, lieux et heures prévus mentionnées à l'article 3 de la présente convention.

d'autre part,

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

ARTICLE 1ER : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée «Formation à l'animation d'atelier d'art-thérapie spécialisée dans le mandala créatif»

ARTICLE 2 : NATURE, PROGRAMME ET CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions suivantes :

- Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ont pour objet d'offrir aux travailleurs les moyens d'accéder à la culture, de maintenir ou de parfaire leur qualification et leur niveau culturel ainsi que d'assumer des responsabilités accrues dans la vie, prévue par l'article L6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif de :

- Maîtriser l'approche du mandala créatif en tant qu'outil d'art-thérapie à la portée de tous.
- D'acquérir des techniques d'arts plastiques et d'accompagnement individuel et en groupe pour animer des ateliers de créativité spécialisés dans le mandala créatif.
- **En aucun cas cette formation ne permet une approche clinique de l'art-thérapie.**
- Il est à noter que la formation ne dispense aucun module en psychopathologie et ne peut, en ce

sens, se substituer aux formations de longue durée dispensées par les écoles professionnelles d'art-thérapie reconnue par l'État.

À l'issue de la formation, un certificat de formation avec échelle d'évaluation sera délivré au stagiaire après remise d'un mémoire qui présente :

- Les photographies des travaux réalisés durant la formation
- Les acquis durant la formation sur le plan théorique et pratique
- Le projet professionnel
- La démarche pédagogique autour de l'art-thérapie, en tant qu'outil d'expression artistique, thérapeutique et d'éveil, à même de stimuler la créativité d'une personne ou d'un groupe.
- Organiser un ou plusieurs stages pratiques, d'une durée de 8 heures au minimum, dans des structures susceptibles de vous accueillir à titre d'intervenant (centre médico-pédagogique, centre social, maison de retraite, école, maison de jeunes, etc...)

• **Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.**

ARTICLE 3 : DUREE DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

• Il est convenu entre les parties que l'action de formation professionnelle intitulée "Formation art-thérapie par le mandala créatif" se déroulera comme suit :

- **Durée de la formation : 6 mois**
- **Fréquence : Weekend**
- **Nombre d'heures total : 94 heures**
- **Date de la session : Du lundi 30 septembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019**
- **Date des semaines de la dite session :**

Lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2019

Lundi 04 novembre au vendredi 8 novembre 2019

Lundi 2 novembre au vendredi 6 décembre 2019

- **Horaires : (pause de deux heures entre midi)**

- Vendredi : 17h à 20h

Samedi : 9 h à 13 h et 14h30 à 19 h

Dimanche : 10 h à 13 h et 14h à 16 h 30

- **Lieu de formation : Atelier RAYTH, 160 rue des lilas – 16700 LA FAYE**

ARTICLE 4 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES REQUIS

• Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualification(s) auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé que si aucun niveau scolaire préalable n'est requis, en revanche, les aptitudes et qualités suivantes sont nécessaires :

- ① Être en mesure intellectuelle et psychique de suivre les cours
- ② Avoir une sensibilité certaine à l'expression créatrice, notamment à la peinture et les arts plastiques.
- ③ Avoir le sens de l'accompagnement
- ④ Être dans une démarche de travail sur soi
- ⑤ Avoir une capacité d'écoute, d'empathie et d'authentique veillance
- ⑥ Aimer transmettre, enseigner et animer un groupe

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- La formation est organisée pour un effectif de 8 stagiaires au maximum.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :
- Il est convenu que l'action de formation débutera par une présentation du formateur et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique qui aura été prévu par le formateur.

- L'action de formation se déroulera ensuite dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis au stagiaire, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et pratiques.
 - L'action de formation se déroulera également en conformité avec le savoir-faire de l'organisme de formation afin que les stagiaires puissent régulièrement intervenir au cours du stage pour poser des questions et faciliter le transfert de connaissances tout en respectant le séquençage pédagogique préalablement défini dans le cadre de l'élaboration du stage.
 - Le formateur veillera à permettre aux stagiaires de disposer régulièrement de la possibilité de s'exprimer et d'échanger avec le formateur et, éventuellement, de confronter sa compréhension des concepts avec les autres stagiaires.
 - Le formateur remettra également un support pédagogique qui permettra à chaque stagiaire de suivre le déroulement de l'action de formation professionnelle et accéder ainsi aux connaissances constituant les objectifs inhérents à ladite action de formation professionnelle.
- Une feuille de présence sera signée par chacun des stagiaires permettant d'attester de l'exécution de l'action de formation.

- Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation :

Formateur : Mustapha RAITH ou RAÏTH, artiste plasticien depuis 1976

- J'ai fait deux ans à l'académie des Beaux-arts de Valenciennes
- Je me suis surtout formé en autodidacte par une pratique régulière des arts plastiques.
- J'organise régulièrement des expositions de mes travaux depuis plus de 35 ans.
- J'ai exercé le métier de journaliste culturel (3 ans) et conseiller artistique dans une agence publicitaire (un an)
- J'ai enseigné les arts plastiques en collège (deux ans), fait un grand nombre d'interventions artistiques dans différentes écoles, centres de loisirs, entreprises, hôpitaux, festivals et dans plusieurs associations.
- J'ai enseigné la peinture figurative et libre en atelier (10 ans)
- J'ai animé des ateliers et stages de mandalas créatifs (de 2007 à 2019) en tant qu'intervenant, aussi bien dans des écoles, centres médico-pédagogique, hôpital psychiatrique, que dans des centres de loisirs et festivals.
- J'ai accompagné individuellement et en groupe un grand nombre de personnes tout en étant supervisé par un groupe de thérapeutes.
- J'organise parfois des conférences autour du thème de la créativité et du mandala créatif.
- Et depuis cinq ans, j'organise des formations d'art-thérapie spécialisées dans le mandala créatif.
- En parallèle j'ai suivi plusieurs thérapies et participé à plusieurs stages de supervision.
- J'ai rédigé un livre intitulé : Le mandala créatif, un outil d'art-thérapie à la portée de tous, paru aux éditions Grancher - Collection ABC - Février 2016 (320 pages couleur)
- Je rédige actuellement un ouvrage spécialisé sur le pouvoir créateur.

ARTICLES 6 : DÉLAI DE RÉTRACTATION

- À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter (quatorze jours si le contrat est conclu « à distance »). Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire, conformément à l'article L6353-5 du code du travail.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à ... euros ttc.

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 6 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de ... euros ttc. (Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire).

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

... €ttc le

... €ttc le

... €ttc le

... €ttc le ...

ARTICLE 8 : INTERRUPTION DU STAGE

• En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Remboursement intégral des arrhes versée dans les quinze jours qui suivent la cessation du stage de formation.

• Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 9 : CAS DE DIFFÉREND

• Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Angoulême sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à LA FAYE, le

En deux (2) exemplaires originaux,

<p>Pour l'organisme de formation</p> <p>Atelier RAYTH</p> <p>Mr Mustapha RAITH</p> <p>Dirigeant de l'atelier</p> <p><u>Signature et tampon</u></p>	<p>Pour l'entreprise bénéficiaire</p> <p>.....</p> <p>Mme/Mr.....</p> <p>Qualité</p> <p><u>Signature et/ou tampon</u></p>
---	---